



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2023



Ordre du Jour



- **Intercommunalité**
 - Rapport d'activité CCVIA
 - Convention de groupement de commande pour la réalisation de levés et études des réseaux d'assainissement

- **Urbanisme- Cadre de vie**
 - Modifications demandées au PLUi
 - PLUi - Demande de création d'un STECAL – secteur La Coutancière
 - Sécurisation des abords du collège Amand Brionne et du complexe sportif Thorial – Demande de subventions

- **Enfance-Jeunesse**
 - Ecole maternelle Paul Gauguin – Demande de subvention Classe de mer 2024 – Région Bretagne

- **Administration**
 - Convention de prestation Chenil 2024

- **Finances**
 - Tarifs communaux 2024
 - Budget principal – Décision modificative n°2
 - Ouverture de crédits 2024

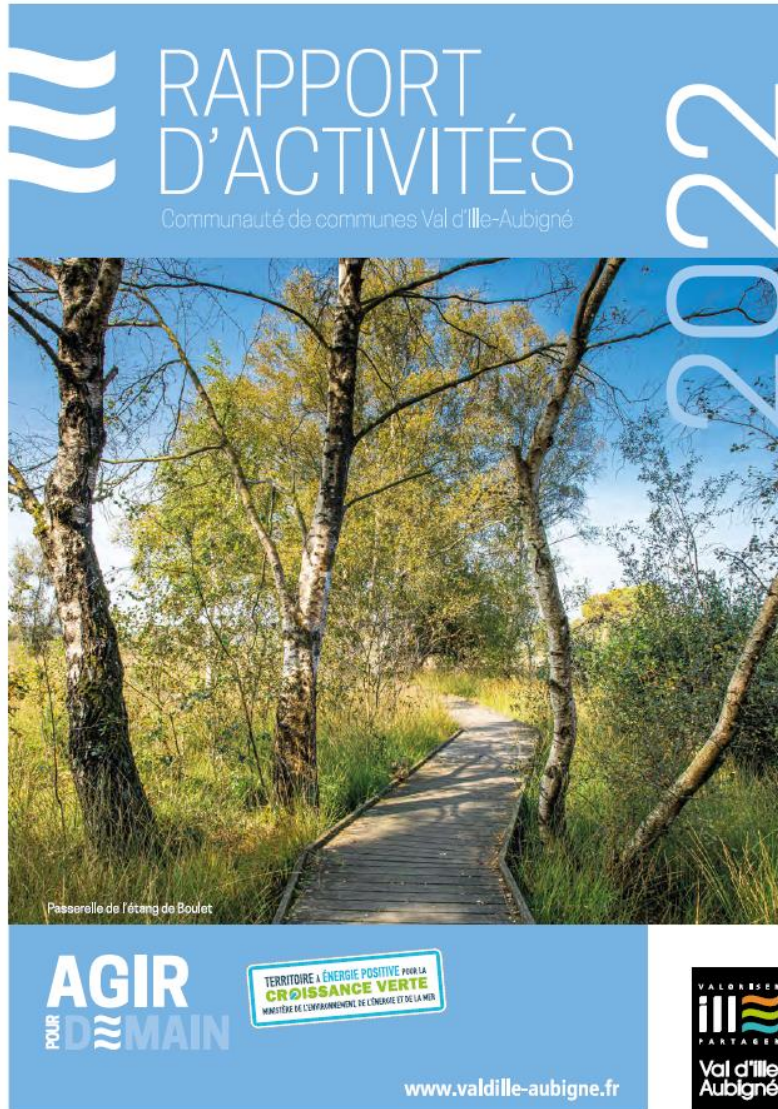
- **Ressources Humaines**
 - Prime pouvoir d'achat
 - Mise en application et participation prévoyance
 - Recours à l'apprentissage
 - Modification du tableau des effectifs
 - Proposition d'adhésion au contrat risque statutaire du CDG35

- **Culture**
 - Département d'Ille et vilaine – demande de subvention « Lire en automne 2024 »
 - Département d'Ille et Vilaine – demande de subvention fonds multimédias

- **Motion et soutiens**
 - Motion de soutien aux EHPAD
 - EHPAD en danger - Convention de participation à l'étude juridique

- **Décisions du Maire**





Rapport CCVIA 2022

le rapport est disponible et consultable en mairie de Saint-Aubin-d'Aubigné



Contexte

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné a transmis son rapport d'activités pour l'année 2022, validé en Conseil Communautaire du 11 juillet 2023.

Décision mise au vote

*. **PRENDRE ACTE** de la présentation par Monsieur le maire du rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné*





Intercommunalité- Groupement de commande - Portage de levés de réseaux et schéma directeur en vue de la prise de compétence assainissement

Contexte

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la communauté de communes du Val en application des lois NOTRe et Ferrand Fesnaud, la compétence d'assainissement collectif sera transférée des communes ou syndicat de communes à la Communauté de communes au plus tard le 1er janvier 2026.

Dans ce cadre, il convient de recenser l'ensemble des équipements liés à l'assainissement et ainsi de convenir d'un groupement de commande afin de faire réaliser cette prestation.



Décision mise au vote

- **APPROUVER** les modalités de réalisation d'une convention de groupement de commande pour la réalisation de levés de réseau et de schéma directeur des eaux usées selon les modalités énoncées précédemment avec la Communauté de communes,
- **AUTORISER** le maire à signer la convention de groupement selon le projet annexé
- **PREVOIR** les crédits nécessaires au budget annexe assainissement



Contexte

Par suite du travail de la commission Urbanisme réunie le 29 novembre 2023, il s'avère nécessaire de solliciter auprès de la CCVIA de nouvelles modifications aux demandes faites en février 2023.

Ainsi, il est demandé à l'intercommunalité d'ajouter les demandes suivantes :

Modification du zonage parcelles ancien emplacement réservé SAA-09 en EU1

- Modification du zonage de la parcelle ZV-88 – La vieille Métairie
- Modification du zonage pour les parcelles ZX-20 et ZX-22 – Gareffe
- Demande d'augmentation des surfaces habitables des logements de fonctions en zone agricole
- Demande d'autorisation de piscines près des logements de fonctions en zone agricole

Décision mise au vote

. **EMETTRE** un avis favorable aux demandes de modifications du PLU intercommunal formulées par la commission urbanisme du 29 novembre 2023 et présentées ci-dessus ;

. **AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération



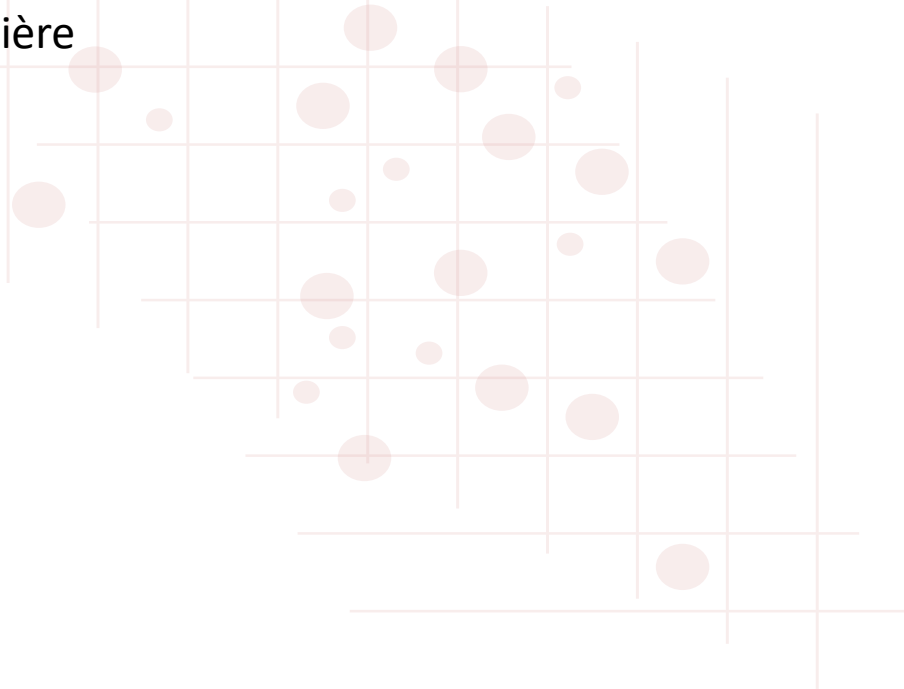
Adoptée
à la majorité



Urbanisme - Demande de création d'un STECAL

Contexte

Par suite du travail de la commission Urbanisme réunie le 29 novembre 2023, il s'avère nécessaire de solliciter auprès de l'intercommunalité du Val d'Ille-Aubigné la création d'un STECAL, (Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités à l'intérieur des zones agricoles et naturelle), permettant l'implantation de nouvelles constructions sur le secteur de La Coutancière



Décision mise au vote

- . **EMETTRE** un avis favorable à la demande de création d'un STECAL sur le secteur de La Coutancière ;
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération





Cadre de vie - Sécurisation des abords du collège Amand Brionne et du complexe sportif Thorial - Demandes de subvention

Contexte

Au cours de l'année 2023, la commune a commandé une étude de sécurisation des voies du secteur « Boulevard du Stade » et « rue du Château d'eau ».

Ces secteurs impactant respectivement le collège Amand Brionne ainsi que les équipements sportifs et le complexe sportif Thorial.

La société Terre & Toit a donc présenté 2 études afin de répondre à la commande suivante :

- Sécuriser les accès aux équipements publics ainsi qu'au collège public
- Améliorer et fiabiliser la circulation et les déplacements piétons, cyclistes, par véhicules individuels et cars scolaires.
- Création de pistes cyclables
- Création de nouvelles zones de stationnement ...

La société Terre & Toit a établi le coût des travaux des 2 secteurs à :

- Secteur « rue du château d'eau » : 214 526.02 € HT
- Secteur « Boulevard du Stade » : 258 445.28 € HT



Cadre de vie - Sécurisation des abords du collège Amand Brionne et du complexe sportif Thorial - Demandes de subvention

Contexte

Le plan de financement prévisionnel de ces aménagements est établi ainsi :



| Dépenses | Montants HT | Recettes | Montants HT |
|------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------|-----------------------|
| Sécurisation boulevard du Stade | | Aides publiques sollicitées | |
| Postes généraux | 17 369,41 € | Etat – DETR (30%) - sollicitée | 141 891,39 € |
| Bordures | 40 442, 01 € | | |
| Réseau EP | 14 622,44 € | | |
| Préparations | 90 422,93 € | | |
| Revêtements | 86 161,14 € | | |
| Signalisation | 9 427,35 € | | |
| Sous-total 1 | 258 445,28 € | Amendes de police - Département 35 – sollicitée | En attente évaluation |
| Sécurisation rue du Château d'eau | | Part de la collectivité | |
| Postes généraux | 15 942 ,43 € | | |
| Bordures | 37 907,66 € | Fonds propres | 331 079,91 € |
| Réseau EP | 13 330,00 € | | |
| Préparations | 93 074,04 € | | |
| Revêtements | 50 173,47 € | | |
| Signalisation | 4 098,42 € | | |
| Sous-total 2 | 214 526,02 € | | |
| Total dépenses | 472 971,30 € | Total recettes | 472 971,30 € |

Décision mise au vote

EMETTRE un avis favorable au projet de sécurisation des secteurs Boulevard du stade et rue du Château d'eau ;

. **VALIDER** le plan de financement présenté pour la réalisation des dits projets ;

. **SOLLICITER** auprès des services d'Etat une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2024 (DETR) ;

. **SOLLICITER** auprès du Département d'ille et Vilaine une subvention au titre de la répartition des amendes de police pour l'exercice 2024



Enfance-Jeunesse - Ecole maternelle Paul Gauguin - Demande de subvention Classe de mer 2024 - Région Bretagne

Contexte

L'école maternelle Paul Gauguin organise une classe de mer du 3 au 5 juin 2024.

Organisé à Pléneuf-Val-André, les 35 enfants de cycle 1 seront pris en charge par le Centre Culturel du Haut Marnais situé à Château Tanguy.

Durant leur séjour, les enfants découvriront le milieu marin breton, ainsi que la culture et les métiers maritimes.

Dans le cadre du programme PASS classe de mer, la région Bretagne subventionne les séjours de classes de mer en Bretagne au bénéfice des jeunes bretons.

Décision mise au vote

. **SOLLICITER** auprès de la Région Bretagne une subvention de fonctionnement dans le cadre de l'organisation de la classe de mer de l'école maternelle Paul Gauguin 2024

. **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire





Vie municipale - Convention de prestation Chenil 2024

Contexte

Il appartient au Maire de faire capturer les animaux errants non identifiés, sans propriétaire ou « sans détenteur » et ceux vivant en groupe dans les lieux publics de la commune.

Il rappelle qu' une convention avec la société SACPA arrive à échéance le 31 décembre 2023, il convient de la renouveler.

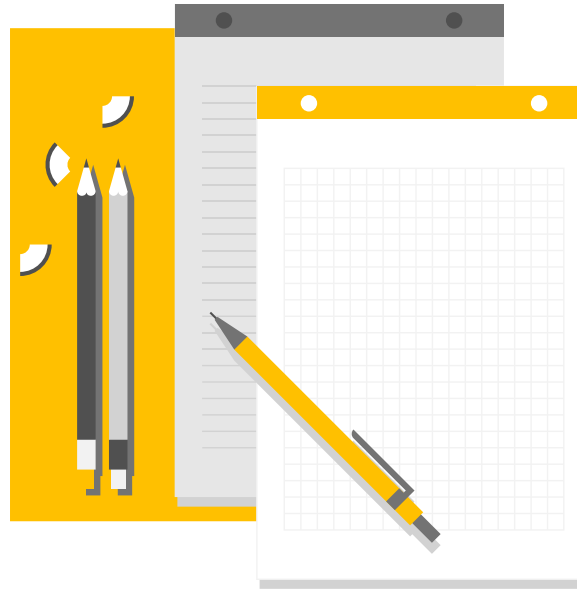
Une nouvelle convention a ainsi été rédigée et est soumise à approbation du Conseil Municipal



Adoptée
à l'unanimité

Décision mise au vote

- . **APPROUVER** la nouvelle convention à conclure avec le chenil Le Clair Vaillant pour la mise en place d'une fourrière animale;
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention



Tarifs communaux 2024

| Bibliothèque | |
|--------------------------------------------------------------------------|-------|
| <i>Vente d'ouvrage</i> | |
| Livre « Hommage aux militaires de la commune morts aux combats » | 15.00 |
| Ouvrages désherbés petits formats (romans enfants, album petite enfance) | 0.50 |
| Ouvrages désherbés brochés et reliés (romans adultes, ados, album, BD) | 1.00 |
| Ouvrages désherbés beaux livres (documentaire) | 2.00 |

| | |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Pêche | <i>Aucune facturation communale mais carte fédérale obligatoire</i> |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------|

| Locations | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| <i>Salle Polyvalente</i> | |
| Saint Aubinois Journée (9h à 2h le lendemain matin) | 330.00 |
| Saint Aubinois Week-end (du samedi matin au dimanche soir) | 460.00 |
| Saint Aubinois Week-end 3 jours (du vendredi midi au dimanche soir) | 530.00 |
| Extérieurs Journée (9h à 2h le lendemain matin) | 410.00 |
| Extérieurs Week-end (du samedi matin au dimanche soir) | 510.00 |
| Extérieurs Week-end 3 jours (du vendredi midi au dimanche soir) | 580.00 |
| Professionnel, but lucratif (9h à 2h le lendemain matin) | 510.00 |
| Professionnel, but lucratif (du samedi matin au dimanche soir) | 610.00 |
| Professionnel, but lucratif (du vendredi midi au dimanche soir) | 710.00 |
| Manifestation culturelle payante (9h à 2h le lendemain matin) | 310.00 |
| Manifestation culturelle gratuite (9h à 2h le lendemain matin) | 110.00 |
| Caution - Salle Polyvalente | 1000.00 |
| EPCI ou Syndicats de communes (dont la commune est membre) | Gratuit |
| <i>Salles Bon Secours</i> | |
| Location en soirée ou matinée (Banques, agences immobilières, syndicats de copropriétés...) | 80.00 |
| EPCI ou Syndicats de communes (dont la commune est membre) | Gratuit |
| <i>Salles des Halles (Centre Culturel)</i> | |
| Location en soirée (Concerts, théâtre, manifestations culturelles...) (Extérieurs ou particuliers) | 110.00 |
| Caution | 525.00 |

| <i>Equipements sportifs</i> | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Toutes salles - Tarif d'occupation horaire (Collèges : réservations à l'année scolaire) | Tarif départemental |
| Toutes salles - Tarif d'occupation horaire (Ecoles primaires : réservations à l'année scolaire) | Gratuit |
| Toutes salles - Tarif d'occupation horaire (Associations sportives : réservations annuelles) | Gratuit |
| Toutes salles : Caution Badges | 15.00 |
| Toutes salles : Cautions Clés | 50.00 |
| Toutes salles - Clés : nouvelle clé ou remplacement | 70.00 |
| Toutes salles - Badge d'accès : nouveau badge ou remplacement | 30.00 |
| <i>Locations hors clubs saint aubinois :</i> | |
| Salle Erminig - Caution Dojo | 1500.00 |
| Salle Erminig - Location DOJO - 1/2 journée (8h00/14h00 - 14h00/20h00 - 20h00/2h00) | 500.00 |
| Salle Erminig - Location DOJO - 1 journée | 750.00 |
| Salle Erminig - Caution Salle de Danse | 1500.00 |
| Salle Erminig - Location Salle de Danse - 1/2 journée (8h00/14h00 - 14h00/20h00 - 18h00/2h00) | 500.00 |
| Salle Erminig - Location Salle de Danse - 1 journée | 750.00 |
| Salle Erminig - Caution Plateau sportif | 3000.00 |
| Salle Erminig - Location Plateau sportif - 1/2 journée (8h00/14h00 - 14h00/20h00 - 18h00/2h00) | 500.00 |
| Salle Erminig - Location Plateau sportif - 1 journée | 750.00 |
| Salle Erminig - Caution Espace Convivial | 1500.00 |
| Salle Erminig - Location Espace Convivial - 1/2 journée (8h00/14h00 - 14h00/20h00 - 18h00/2h00) | 300.00 |
| Salle Erminig - Location Espace Convivial - 1 journée | 500.00 |

| Vente de bois (par stère) | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| 1 stère - qualité 1er choix | 45.00 |
| 1 stère - qualité 2nd choix | 22.50 |
| Redevances d'occupation du domaine public | |
| Palissades de chantier en saillie, dépôt de matériaux, terre, benne, baraque de chantier, Échafaudage de pied ou sur tréteaux, grue (€/j/m2) | 0.45 |
| Droit de place du marché | |
| Le m2 par jour | 0.80 |
| Forfait annuel le m2 | 23.00 |
| Prestations de services | |
| Coût horaire agent technique pour refacturation | Création de tarif 50.00 |
| Coût horaire agent administratif pour refacturation | Création de tarif 60.00 |
| Elagage des haies donnant sur la voie publique par heure | 120.00 |
| Broyage par heure | 90.00 |

| Photocopies | |
|---------------------------------------------|------|
| <i>Photocopie Noir & Blanc :</i> | |
| Recto A4 | 0.20 |
| Recto A3 | 0.30 |
| Recto Verso A4 | 0.30 |
| Recto Verso A3 | 0.50 |
| <i>Photocopie Couleur :</i> | |
| Recto A4 | 0.40 |
| Recto A3 | 0.60 |
| Recto Verso A4 | 0.60 |
| Recto Verso A3 | 1.00 |

| Cimetière | |
|----------------------------------------|----------------|
| Concessions (2,40m²) | |
| 15 ans | 105.00 + 1€ |
| 30 ans | 210.00 + 2€ |
| 50 ans (obligatoire pour un caveau) | 365.00 + 1€ |
| Columbarium | |
| 5 ans | 210.00 + 2€ |
| 10 ans | 315.00 + 2€ |
| 20 ans | 525.00 + 5€ |
| 30 ans | 735.00 + 7€ |

| Cavurne (0,60m²) | |
|------------------------------------|------------------------|
| 15 ans | 55.00 + 3€ |
| 30 ans | 105.00 + 1€ |
| 50 ans | 160.00 + 4€ |
| Roseraie | |
| 15 ans | 105.00 + 1€ |
| Caveau provisoire | |
| Vacation funéraire | 22.00 + 0.50€ |
| Enfants | |
| Zone enfants | Gratuit pendant 10 ans |
| Concessions classiques | |
| Columbarium | |



Contexte

Suite à la réunion de la commission « Finances » réunie le 29 novembre 2023, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur les tarifs communaux pour l'année 2024.

Décision mise au vote

- . **FIXER** les tarifs communaux comme présenté ci-dessus pour et à compter de l'année 2024 ;
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier





Contexte

De nouveaux éléments en cours d'exercice nécessitent de modifier le budget principal 2023.

Ainsi, des ajustements de crédits sont nécessaires sur les opérations d'investissement suivantes :

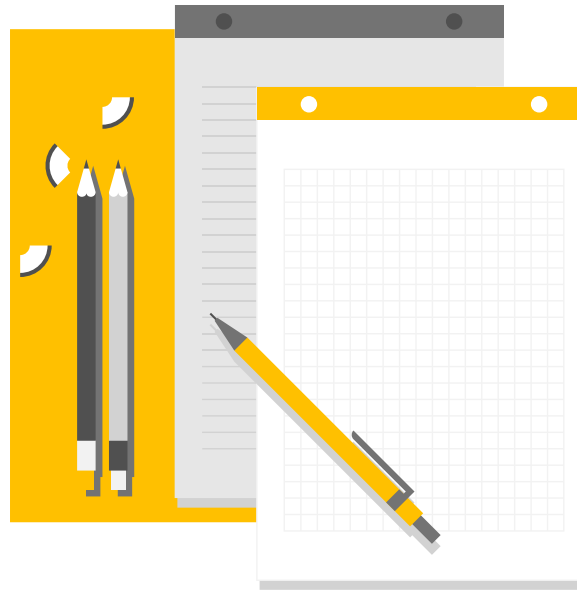
- Opération 104 : Réparations réseaux eaux pluviales effondrés et avenant éclairage public Métairies
- Opération 107 : Changement du Pare-feu et changement de version du logiciel d'exploitation du serveur
- Opération 210 : Provision suite réévaluation des révisions sur marché extension école et plus-value en raison de l'installation d'une pompe à chaleur dans l'extension
- Subvention d'investissement : Inscription d'une subvention de la Région pour le financement de l'extension de l'école élémentaire

Décision mise au vote

. **VOTER** la décision modificative n° 2 pour le budget principal comme présentée



Adoptée
à la majorité



Ouvertures de crédits 2024

Budget principal

| Budget principal - Opérations | Crédits ouverts sur l'exercice 2023 | Ouverture de crédits proposés |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------|
| Opération n°101 : DOCUMENTS D'URBANISME ET AFFAIRES FONCIERES | 5 000.00 € | 1 250.00 € |
| Opération n°102 : CIMETIÈRE | 106 000.00 € | 26 500.00 € |
| Opération n°103 : ESPACES DE LOISIRS EXTERIEURS | 25 000.00 € | 6 250.00 € |
| Opération n°104 : AMENAGEMENT VOIRIE RÉSEAUX ET ESPACES VERTS | 219 967.57 € | 54 991.89 € |
| Opération n°105 : PATRIMOINE BATI | 127 400.00 € | 31 850.00 € |
| Opération n°106 : MOBILIER ET EQUIPEMENTS DES BATIMENTS | 21 351.48 € | 5 337.87 € |
| Opération n°107 : INFORMATIQUE COMMUNICATION ET NTIC | 45 505.00 € | 11 376.25 € |
| Opération n°108 : MATERIEL DES SERVICES TECHNIQUES ET MATERIEL ROULANT | 5 100.00 € | 1 275.00 € |
| Opération n°203 : AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG | 65 000.00 € | 16 250.00 € |
| Opération n°210 : EXTENSION ECOLE ELEMENTAIRE | 219 967.57 € | 54 991.89 € |
| Opération n°211 - EXTENSION BIBLIOTHEQUE | 20 000.00 € | 5 000.00 € |
| Opération n°212 - EQUIPEMENTS SPORTIFS | 300 000.00 € | 75 000.00 € |
| TOTAL GENERAL | 1 138 638.05 € | |
| Plafond à l'ouverture de crédits | 284 659.51 € | 284 659.51 € |

Budget assainissement

| Budget assainissement - Opérations | Crédits ouverts sur l'exercice 2023 | Ouverture de crédits proposés |
|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------|
| Opération n°11 : REHABILITATION DES RESEAUX | 260 000.00 € | 65 000.00 € |
| Opération n°12 : TRAVAUX STATION D'EPURATION | 20 000.00 € | 5 000.00 € |
| Opération n°13 : EXTENSION RESEAUX | 345 605.70 € | 86 401.43 € |
| TOTAL GENERAL | 625 605.70 € | 156 401.43 € |
| Plafond à l'ouverture de crédits | 156 401.43 € | |

Budget énergies renouvelables

| Budget énergies renouvelables - Opérations | Crédits ouverts sur l'exercice 2023 | Ouverture de crédits proposés |
|-----------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------|
| Opération n°100 : ENERGIES PHOTOVOLTAIQUES | 65 669.64 € | 16 417.41 € |
| TOTAL GENERAL | 65 669.64 € | 16 417.41 € |
| Plafond à l'ouverture de crédits | 16 417.41 € | |



Contexte

La loi prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Décision mise au vote

. **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent selon les répartitions présentées



Adoptée
à la majorité



Ressources humaines - Prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Contexte

En application du décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'instaurer par délibération la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, applicable à certains agents publics territoriaux selon les conditions définies par le décret ministériel et selon la répartition suivante:

| Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 | Montant de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Inférieure ou égale à 23 700 € | 400 € |
| Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 € | 350 € |
| Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 € | 300 € |
| Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 € | 250 € |
| Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 € | 200 € |
| Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 € | 175 € |
| Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 € | 150 € |
| Supérieure à 39 000€ | - € |

Décision mise au vote

- . **INSTAURER** la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents publics éligibles,
- . **DETERMINER** les montants forfaitaires comme présenté ;
- . **PREVOIR** un versement unique au mois de décembre 2023.
- . **INSCRIRE** les crédits correspondants au budget,
- . **AUTORISER** le Maire à prendre et à signer les arrêtés individuels conformément aux modalités définies par la présente délibération

Adoptée
à l'unanimité



Ressources humaines - adhésion contrat de prévoyance

Contexte

A compter du 1^{er} janvier 2025, Les agents de la fonction publique peuvent accéder à une assurance de prévoyance au même titre que les employés du secteur privé.

Dans ce cadre, Le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque «Prévoyance», A l'issue de cette procédure, une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de TERRITORIA MUTUELLE pour une durée de six ans a été retenue.

Cette convention prend effet le 1er janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2029.

La commune de Saint-Aubin-D'Aubigné, après la mise en œuvre d'un processus d'information et de consultation des agents, et suite à l'avis unanime du Comité social territorial local en date du 05/12/2023 propose d'adhérer à la convention du CDG35.



Ressources humaines - adhésion contrat de prévoyance

Décision mise au vote

ADHERER à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion 35 et TERRITORIA MUTUELLE, à effet du **1er janvier 2024**,

. **ACCORDER** sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque «Prévoyance »,

. **FIXER** le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de **10 € brut**, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale, étant précisé que la participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,

. **AUTORISER** l'autorité territoriale à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant,

. **INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent



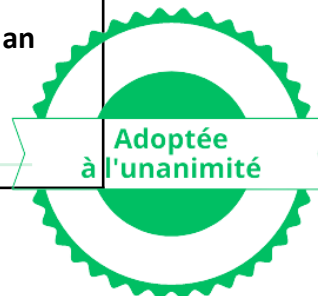


Ressources humaines - Recours à l'apprentissage

Contexte

La commune souhaite recourir au recrutement par la voie de l'apprentissage d'un nouvel agent afin d'accompagner les services administratifs au cours de l'année 2024, conformément aux informations suivantes:

| Service d'accueil de l'apprenti | Fonctions de l'apprenti | Diplôme ou titre préparé par l'apprenti | Durée de la formation |
|---------------------------------|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Administratif | Chargé de communication | Master communication publique et politique, parcours communication, animation et innovation des territoires | 1 an |



Décision mise au vote

- . **DÉCIDER** de recourir au contrat d'apprentissage ;
- . **AUTORISER** l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti conformément au tableau présenté;
- . **PRÉCISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage



Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs

Contexte

Compte tenu :

- Des postes libres au tableau des effectifs notamment à la suite d'avancements et promotions
- Des recrutements et évolutions à venir au sein de la collectivité

Le Maire propose ainsi de supprimer les emplois non nécessaires à la collectivité au tableau des effectifs

Décision mise au vote

. **ADOPTER** la proposition du Maire

. **MODIFIER** le tableau des emplois à compter du 12/12/2023





Contexte

La 7ème édition du salon du livre, qui s'est tenue dimanche 19 novembre, a accueilli un nombre très important de visiteurs.

les communes associées et leurs bibliothèques souhaitent poursuivre le déploiement de ces actions culturelles auprès de différents publics en 2024

Décision mise au vote

- . **VALIDER** le principe de reconduction du Salon du Livre en 2024 en accord avec les communes partenaires et leur bibliothèque ;
- . **VALIDER** le plan de financement prévisionnel comme présenté ;
- . **SOLLICITER** une subvention de fonctionnement auprès du Département d'Ille et Vilaine dans le cadre des actions éligibles au volet 3 du dispositif départemental ;
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et tous les documents liés à l'affaire.

Adoptée
à l'unanimité



Contexte

La bibliothèque de Saint Aubin d'Aubigné est repérée comme une bibliothèque structurante dans le schéma départemental de lecture publique.

La bibliothèque municipale souhaite donc poursuivre son rythme de nouvelles acquisitions soit l'investissement 2250€ HT pour l'acquisition de nouveaux supports.

Décision mise au vote

- . **SOLLICITER** du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine une subvention de 1125€ sur une dépense de 2250€ HT au titre du volet 3 du contrat de territoire;
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



Adoptée
à l'unanimité



Motion - Motion de soutien aux EHPAD

Contexte

Face aux difficultés financières grandissantes des EHPAD publics et privés associatifs, des Résidences Autonomie, des Services d'Aide à domicile, plusieurs élus municipaux d'Ille-et-Vilaine, Présidents de Conseils d'Administration d'EHPAD privés associatifs, Résidence Autonomie Services d'Aide à Domicile se sont réunis une première fois à Bruz le 4 octobre 2023 à l'instar des élus des Côtes d'Armor et du Finistère et du Morbihan, en présence également des directeurs et directrices de leurs établissements et services.

Tous partagent le même constat alarmant.

Décision mise au vote

. **ADOPTER** la motion proposée par monsieur le Maire





EHPAD en danger - Convention de participation à l'étude juridique

Contexte

Le collectif des élus de soutien aux EHPAD en danger a souhaité mener une étude juridique sur l'opportunité d'ester en justice contre l'Etat pour manquement à ses responsabilités dans le financement des EHPAD publics. Cette action confiée au cabinet Coudray a de réelles chances de succès en raison de l'impact que l'insuffisance de financement a sur la qualité de la prise en charge.

Une convention avec la commune de La Roche-Jaudy (22), qui porte la mission, est proposée pour participer à ces frais d'étude.

A ce jour, 60 communes/associations ont confirmé leur participation pour les 2 départements 22 et 35 sachant qu'il manque les retours des 2 autres départements.

Décision mise au vote

*. **S'ASSOCIER** à l'étude juridique du Cabinet Coudray, via la commune de La Roche-Jaudy, en participant aux frais au prorata du nombre d'entités participantes*



Adoptée
à l'unanimité



Ressources humaines - Délibération donnant autorisation au Maire d'adhérer au contrat d'assurance des risques statutaires du CDG 35

Contexte

Le Maire expose à l'assemblée l'opportunité pour la commune de Saint-Aubin-d'Aubigné :

- De pouvoir souscrire des contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à la charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le CDG 35 peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2023 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique d'Ille et Vilaine, il est proposé d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le CDG35.



Ressources humaines - Délibération donnant autorisation au Maire d'adhérer au contrat d'assurance des risques statutaires du CDG 35

Décision mise au vote

. **AUTORISER** le Maire à signer les contrats d'assurance des risques statutaires attribués au cabinet RELYENS et la compagnie CNP, ainsi que les actes y afférents, selon les conditions suivantes :

- *Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024*
- *Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois,*
- *Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux)*
- Conditions :



Contrat CNRACL : agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL

Risques garantis aux conditions et taux mentionnés

| Garanties | Taux |
|------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Décès | 0,23 % |
| Accident du Travail | 4,20% |
| Longue Maladie/Maladie de Longue Durée avec franchise de 180 jours par arrêt | 2,68% |
| Maternité | 0,34% |

Contrat IRCANTEC : agents titulaires ou stagiaires non immatriculés à la CNRACL et agents contractuels

Risques garantis aux conditions et taux mentionnés

| Formule | Taux |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Accident du Travail + Maladie Ordinaire + Maladie grave + Maternité/adoption avec franchise de 15 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire | 1,20% |



Délégations du Maire - Décisions budgétaires

Contexte

Le Conseil municipal est informé des décisions prises par Monsieur le Maire, dans le cadre de sa délégation qu'il lui a été donné le 26 mai 2020.

| Mandataire | Objet | Montant | Date |
|----------------|---------------------------------------------------|------------|-------|
| Leblois | Tapis extérieur école élémentaire | 2 232,00 € | 13/11 |
| Noremat | Reconditionnement rotor du girobroyeur | 3 924,26 € | 13/11 |
| Scierie mobile | Taille arbres école | 3 600,00 € | 13/11 |
| FGDON | Lutte ragondins | 1500,00€ | 13/11 |
| SAUR | Remplacement hydrant rue des écoles | 3515,83 € | 20/11 |
| Keramon | Reprise calvaire cimetière communal | 1400,00 € | 20/11 |
| BEDEO | Location mini pelle – curage en campagne | 1500,00 € | 20/11 |
| Marchand | GNR | 2640,00 € | 20/11 |
| Prioul | Réparation lame godet curage | 864,00€ | 20/11 |
| Consultassur | Assistance marché de prestations assurances 2024 | 2500 € | 20/11 |
| Qualiconsult | Extension mission SPS extension école élémentaire | 2 210,07 € | 27/11 |
| Eurovia | Réfection de voiries – Le Chênay-Charpenterie | 30 423 € | 27/11 |
| SARC | Reprise de canalisation + Borne incendie | 18 678 € | 27/11 |
| Ergonéos | Fauteuils ergonomiques ATSEM | 2 145 € | 27/11 |

Décision mise au vote

. PRENDRE ACTE des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations





Délégations du Maire - DIA

Contexte

Le Conseil municipal est informé des décisions prises par Monsieur le Maire, dans le cadre de sa délégation qu'il lui a été donné le 26 mai 2020.

| Date de la DIA | Parcelle | Adresse | Décision |
|----------------|------------------|-----------------------|----------------|
| 05/12/2023 | AC 405 | 7 Rue de Saint-Médard | Non préemption |
| | AB 33 et AB 34 | 1 Allée du Maine | Non préemption |
| | AB 123 et AB 124 | 15 Rue de Normandie | Non préemption |
| | AD 336 | 3 Rue Jean Huet | Non préemption |

Décision mise au vote

. **PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations





Agenda des conseils municipaux

Calendrier prévisionnel des conseils municipaux – 1^{er} semestre 2024:

Lundi 22 janvier

Lundi 26 février

Lundi 25 mars

Lundi 29 avril

Lundi 27 mai

Lundi 1er juillet

Merci de votre participation

